

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Antananarivo, le

15 FEV 2023

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DE LA LEGISLATION
ET DE LA VALEUR

Service de la Législation et de la Réglementation
douanières

AVIS AU PUBLIC

N° 421 -MEF/SG/DGD/DLV/SLR.

Objet : Adresse mail professionnel du Service de la Législation et de la Réglementation douanières

Il est porté à la connaissance du public que dorénavant toute demande d'information, échange de courrier électronique ou pièce jointe à transmettre au niveau du service se fera à travers l'adresse mail professionnel : **slr@douanes.mg**

Toutefois, pour des raisons de transitions et jusqu'à ce que les usagers s'adaptent effectivement à cette nouvelle adresse, l'adresse mail **slr.douanes@yahoo.com** reste toujours fonctionnelle.

Seules ces deux adresses pourront recevoir et envoyer tout échange de courrier électronique en relation avec le Service de la Législation et de la Réglementation douanières.

Le Chef de Service de la Législation
et de Réglementation



Eric AINANIRINA
Inspecteur des Douanes